



46th
Annual Report
2018-19

46^{ième} rapport annuel

Dairy Farmers of New Brunswick
Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

MISSION STATEMENT

TO REPRESENT THE INTERESTS OF NEW BRUNSWICK DAIRY FARMERS
IN THEIR PURSUIT OF OPERATING SUSTAINABLE DAIRY FARMS
THAT PRODUCE HIGH QUALITY MILK WITHIN A SUPPLY MANAGEMENT SYSTEM.

INSIDE – À L'INTÉRIEUR

CHAIRMAN'S MESSAGE MESSAGE DU PRÉSIDENT	1
SUPPLY MANAGEMENT LA GESTION DE L'OFFRE	2
GOVERNANCE GOUVERNANCE	4
OPERATIONS OPÉRATIONS	6
PRODUCTION	7
QUOTA	8
MILK PURCHASES AND SALES ACHATS ET VENTES DE LAIT	9
SERVICES	10
MILK QUALITY QUALITÉ DU LAIT	11
SCHOLARSHIPS BOURSE	13
FINANCIAL STATEMENTS YEAR ENDED JULY 31, 2019 ÉTATS FINANCIERS EXERCISE CLOS LE 31 JUILLET 2019	14-24
INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDENT	14
STATEMENT OF FINANCIAL POSITION BILAN	16
STATEMENT OF RECEIPTS AND EXPENDITURES ÉTAT DES RÉSULTATS	17
STATEMENT OF CHANGES IN NET ASSETS ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	17
STATEMENT OF CASH FLOWS ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	18
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	19-22
SCHEDULE 1: STATEMENT OF RECEIPTS AND EXPENDITURES FOR RESERVES TABLEAU 1: ÉTAT DES RÉSULTATS DES RÉSERVES	23
SCHEDULE 2: STATEMENT OF RECEIPTS AND EXPENDITURES—GENERAL TABLEAU 2: ÉTAT GÉNÉRAL DES RÉSULTATS	23-24
NEW BRUNSWICK DAIRY HALL OF FAME LE TEMPLE DE LA RENOMMÉE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE DU NB	25
FRONT COVER—MARCH 23, 2019, MILK, CHEESE AND COOKIES DAY COUVERTURE—LE 23 MARS 2019, JOURNÉE LAIT, FROMAGE ET BISCUITS	

L'ÉNONCÉ DE MISSION

REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DES PRODUCTEURS LAITIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DANS LEURS EFFORTS POUR EXPLOITER DES FERMES LAITIÈRES VIABLES
QUI PRODUISENT DU LAIT DE QUALITÉ AU SEIN D'UN SYSTÈME DE GESTION DE L'OFFRE.

CHAIRMAN'S MESSAGE

This is my sixth chairman's message and if you have read the last five, you will have noticed one main theme "change is constant". Climate Change is on the forefront of everyone's mind. This spring was cold, wet and late. Flooding created havoc at farms and caused the usual transportation issues. I always like to take a minute to thank our milk truck drivers for the great job they do for us under sometimes very extenuating circumstances.

The late spring created issues for planting, especially corn, and made for a lower than average first cut in a lot of regions of the province. Thankfully the summer and fall were quite good and I hope that everyone was able to harvest enough crops to feed their livestock through the coming winter.

As I said last year, we are still under attack as the only country in the world with supply management. We have to remain strong and constant in our efforts to ensure that our governments, partners and customers believe in supply management as much as we do.

The two trade deals, CETA and CPTPP are slowly being implemented and the products coming in are affecting our market place.

While CUSMA is still not ratified, we have been working at the national level all year to be able to meet the requirements of this deal. The one good thing I would say about this deal is that President Trump and CUSMA have put Canadian dairy in the forefront of Canadians' minds. The DFC logo is being looked for, and asked for, by more and more Canadians which is very good news for all of us.

All of this change keeps me busy and I would like to take a moment to thank all those I work with. The staff and board of directors share a lot of the burden which makes my job easier and they always do their best to make me look good. Thank you to the Farm Products Commission and staff for the support and partnership in our industry. Thank you to the Department of Agriculture, Aquaculture and Fisheries for their continued support and advice. Last but not least, thank you to the producers for your support.

I would like to close by congratulating Frank Waterston, the producer of the year, and the other 19 quality milk award winners. Your attention to detail keeps NB milk among the best in Canada.

I wish you all a peaceful and prosperous year ahead.



Paul Gaunce
Chairman—Président

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Ceci est le sixième message que je vous adresse en tant que président et si vous avez lu les cinq précédents, vous aurez remarqué un thème principal « le changement est constant ». Le changement climatique est au premier plan des préoccupations de tous. Ce printemps a été froid, humide et tardif. Les inondations ont fait des ravages dans les fermes et causé les problèmes de transport habituels. J'aime toujours prendre une minute pour remercier nos chauffeurs de camion-citerne à lait pour l'excellent travail qu'ils font pour nous dans des conditions parfois très pénibles.

La fin du printemps a posé des problèmes pour les semis, en particulier pour le maïs, et a entraîné une première coupe inférieure à la moyenne dans un grand nombre de régions de la province. Heureusement, l'été et l'automne ont été assez bons et j'espère que tout le monde a été capable de faire suffisamment de récoltes pour nourrir son bétail pendant l'hiver à venir.

Comme je l'ai dit l'an dernier, nous sommes toujours la cible de critiques en tant que seul pays au monde à appliquer la gestion de l'offre. Nous devons rester forts et constants dans nos efforts pour nous assurer que nos gouvernements, nos partenaires et nos clients croient autant que nous en la gestion de l'offre.

Les deux accords commerciaux, l'AECG et le PTPGP, sont lentement mis en œuvre et les produits qui entrent sur le marché ont des répercussions sur notre marché.

Bien que l'ACEUM ne soit toujours pas ratifié, nous avons travaillé à l'échelle nationale toute l'année pour être en mesure de répondre aux exigences de cet accord. La seule bonne chose que je dirais au sujet de cet accord, c'est que le président Trump et l'ACEUM ont placé les produits laitiers canadiens au premier rang des priorités des Canadiens. De plus en plus de Canadiens recherchent et demandent le logo du PLC, ce qui est une très bonne nouvelle pour nous tous.

Tous ces changements m'occupent et j'aimerais prendre un moment pour remercier tous ceux et celles avec qui je travaille. Le personnel et le conseil d'administration partagent une grande partie du fardeau, ce qui rend mon travail plus facile, et ils font toujours de leur mieux pour que j'aie une belle image. Merci à la Commission des produits agricoles et à son personnel pour leur appui et leur partenariat dans notre industrie. Merci au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour son appui continu et ses conseils. Enfin et surtout, merci aux producteurs pour votre appui.

J'aimerais terminer en félicitant Frank Waterston, le producteur de l'année, et les 19 autres lauréats des prix pour la qualité du lait. Votre souci du détail fait du lait du Nouveau-Brunswick l'un des meilleurs au Canada. Je vous souhaite à tous une année de paix et de prospérité.

**SUPPLY MANAGEMENT
A MODEL OF REASON AND BALANCE**

Canada was founded by the British North America Act (BNA) of 1867 as a federal union of four provinces: Quebec, Ontario, Nova Scotia and New Brunswick. The BNA Act set out federal and provincial jurisdictions, giving provincial governments authority over production and marketing of goods and services within their own boundaries, and the federal government jurisdictions over inter-provincial and international trade.

The concept of supply management requires either a delegation or a sharing of federal and provincial powers through agreements among many signatories. These signatories currently subscribe to supply management through the 1983 National Milk Marketing Plan and Memorandum of Agreement and pooling agreements that have been developed and signed since.

The jurisdiction over the production and marketing of milk in New Brunswick is set out within the Natural Products Act where some controls over the production, marketing, promotion and research are delegated to Dairy Farmers of New Brunswick (DFNB) and others are vested to the New Brunswick Farm Products Commission (Commission). These two parties are signatories to the national plan and agreements. New Brunswick's processing sector joins these two parties within the New Brunswick Dairy Industry Council to discuss issues concerning New Brunswick's dairy sector.

Supply management is a model of reason and balance that provides consumers with healthy, fairly priced products and operates on three interdependent pillars. Those three pillars are managing Canada's import and export commitments, utilizing quota as a means to closely match production to market requirements, and providing producers a fair return.

The first pillar is determined by Canada's ability to secure bilateral or multi-lateral trade agreements that offer Canada's dairy sector with a predictable level of imports of milk and dairy products. Dairy Industry stakeholders began to feel the effect of the Comprehensive Economic Trade Agreement with the European Union (CETA) as Industrial and Fine Cheese entered into Canada beginning in 2017. In the fall of 2018 the Canadian dairy industry learned that once again they would be giving up an additional 3.9% of their market to imported dairy products as a result of the renegotiation of the North American Free Trade Agreement. This new agreement, known as the Canada, United States and Mexico Agreement (CUSMA) will also limit the amount of exports of skim milk powder and infant formula from Canada and require

**GESTION DE L'OFFRE
UN MODÈLE RAISONNÉ ET ÉQUILIBRÉ**

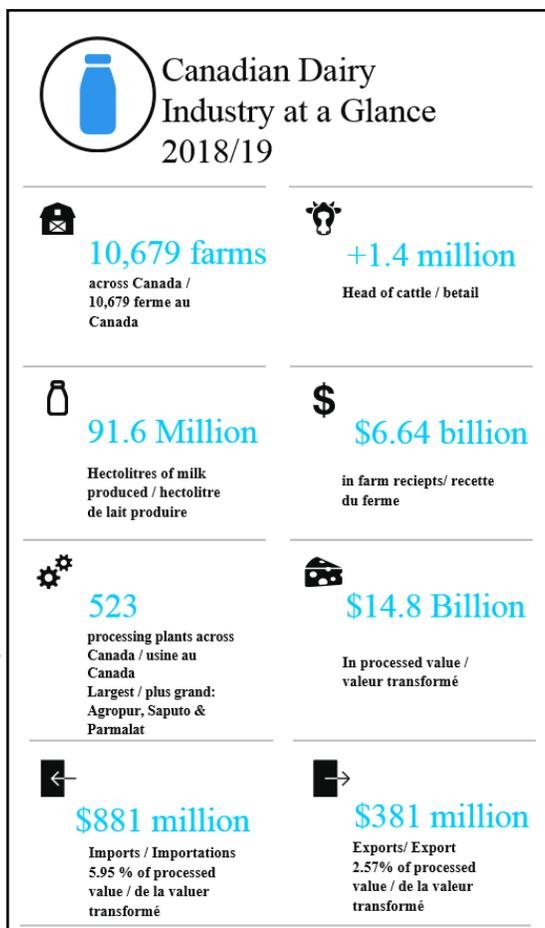
Le Canada a été fondé en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) de 1867 par l'union fédérale de quatre provinces : le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. L'AANB a établi les compétences fédérales et provinciales, accordant aux gouvernements provinciaux les pouvoirs relatifs à la production et à la commercialisation des biens et des services à l'intérieur de leur territoire, et au gouvernement fédéral, la compétence en matière de commerce interprovincial et international.

Le concept de la gestion de l'offre exige soit une délégation, soit un partage des pouvoirs fédéraux et provinciaux au moyen d'ententes conclues entre de nombreux signataires. Les signataires souscrivent actuellement à la gestion de l'offre en vertu du Plan national de commercialisation du lait de 1983 ainsi que d'un protocole d'entente et des ententes de mise en commun élaborés et signés depuis.

La compétence en matière de production et de commercialisation du lait au Nouveau-Brunswick est établie dans la *Loi sur les produits naturels*, qui délègue à Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (PLNB) certains contrôles sur la production, la commercialisation, la promotion et la recherche, alors que d'autres sont conférés à la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick. Ces deux parties sont signataires du plan national et des ententes. Le secteur de la transformation du Nouveau-Brunswick se joint à elles au Conseil de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick pour discuter de questions concernant le secteur laitier du Nouveau-Brunswick.

La gestion de l'offre est un modèle raisonné et équilibré qui assure aux consommateurs des produits sains à des prix justes et qui repose sur trois piliers interdépendants. Ces trois piliers sont : la gestion des obligations du Canada en matière d'importation et d'exportation, l'utilisation du quota comme un mécanisme pour gérer la production en fonction des besoins du marché, et l'assurance d'un revenu équitable aux producteurs.

Le premier pilier est déterminé par la capacité du Canada de conclure des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux qui offrent au secteur laitier du Canada une certaine prévisibilité dans le niveau des importations de lait et de produits laitiers. Les intervenants de l'industrie laitière ont commencé à ressentir les effets de l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne lorsque les fromages industriels et fins sont entrés au Canada en 2017. À l'automne 2018, l'industrie laitière canadienne a appris qu'une fois de plus, à la suite de la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain, elle céderait 3,9 % de son marché aux produits laitiers importés. Ce nouvel accord, connu sous le nom d'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), limitera également les exportations de poudre de lait écrémé et de préparations pour nourrissons du Canada et obligera l'industrie laitière canadienne à repenser sa stratégie de commercialisation des surplus de protéine et de lactose. En 2018, le Canada a importé 881 millions \$ et exporté 381 millions \$ en produits



Canadian Retail Sales Ventes aux détails	% Change 2018 - 2019	% Change 2015 - 2019
Fluid - Lait	-2.0	-1.4
Cream - Crème	5.7	4.2
Cheese - Fromage	-3.2	2.1
Yogurt - Yogourt	2.2	0.7
Ice Cream - Crème Glacée	2.2	3.5
Butter - Beurre	2.2	3.5

laitiers pour un déficit commercial de 500 millions \$ en 2018 comparativement à 473 millions \$ en 2017. Le deuxième pilier est atteint lorsque chaque province établit des politiques de quotas qui guident les producteurs quant au volume de lait requis pour répondre à la demande des consommateurs en lait et en produits laitiers. Entre 2015 et 2017, la demande des consommateurs pour des produits à teneur élevée en matière grasse a augmenté à un rythme sans précédent. Cette croissance s'est poursuivie jusqu'en 2018-2019, mais à un rythme beaucoup plus lent. Par conséquent, la production agricole est passée d'un retard important par rapport à la demande à une forte surcapacité par rapport à la demande. Au cours de 2018-2019, la production

the Canadian dairy industry to re-think their strategy for marketing excess protein and lactose. In 2018 Canada imported \$ 881 Million in dairy products and exported \$381 Million for a trade deficit of \$500 Million in 2018 compared to \$ 473 million in 2017.

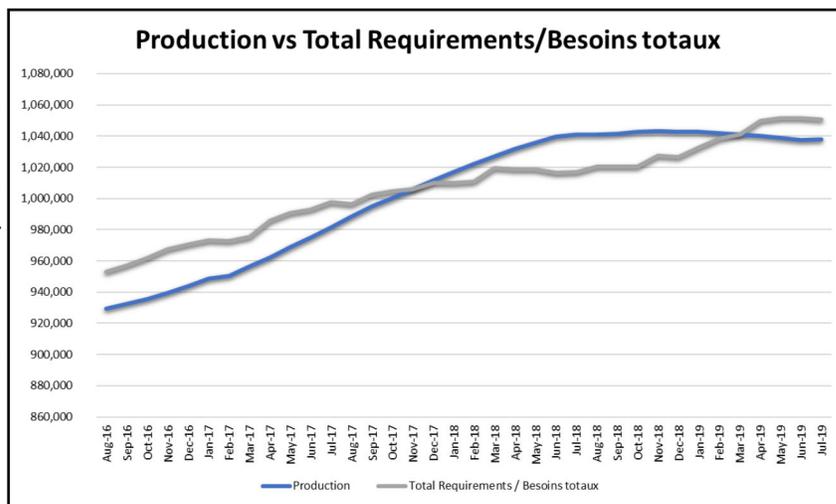
The second pillar is achieved when each province establishes quota policies that guide producers on the volume of milk that is required to meet the consumer demand for milk and dairy products. Between 2015-2017 consumer demand for high butterfat products increased at an unprecedented rate. This growth has continued into 2018-19 but at a much slower rate. This caused on-farm production to move from severely lagging behind demand to strongly outpacing demand. During 2018-19 on-farm production finally re-established it's balance with demand for the first time since 2015. With the balance between supply and demand reinstated, the level of butterstocks held both privately and publicly began to stabilize. Butterstocks were at their highest in August 2018 at 43,600MT and steadily decreased throughout the year compared to the previous year.

The third pillar is achieved by determining the level of returns that producers need to cover their costs to produce milk. A national cost of production study (COP) of more than 200 dairy farms is used to assist in that determination. Statistics Canada indices are used to ensure it is current. A Pricing Formula adjusts the prices of various classes every February 1st up to and including February 1, 2023. The formula uses the year over year changes to COP and the Consumer Price Index (CPI) and each province applies the result to various Classes covered by the formula. On May 1, 2018, the difference between the COP and average P10 sales reached 4.4%. These exceptional circumstances lead the industry to request that an adjustment be made to the price of milk in classes 1 to 4. In July 2018 the Canadian Dairy Commission announced an increase in their support price for butter to counteract this difference. The increase took effect in September 2018 and this combined with a better balance between supply and demand as well as stronger world market prices meant that the average price paid to a producer in New Brunswick during the 2018-19 dairy year was \$79.56/hl which was 6.1% higher than the previous year average price of \$74.98/hl.

In summary, New Brunswick producers shipped 2.3% less components to processors and received 3.35% more revenues compared to the previous year.

agricole a finalement retrouvé son équilibre en matière de demande pour la première fois depuis 2015. L'équilibre entre l'offre et la demande ayant été rétabli, le niveau des stocks de beurre détenus par les secteurs privé et public a commencé à se stabiliser. Les stocks de beurre ont atteint leur niveau le plus élevé en août 2018, soit 43 600 MT, et ont diminué régulièrement tout au long de l'année comparativement à l'année précédente.

Le troisième pilier consiste à déterminer le niveau de revenus dont les producteurs ont besoin pour couvrir leurs coûts de production du lait, ce qui est fait au moyen d'une étude nationale sur le coût de production (CdP) à laquelle participent plus de 200 fermes laitières. Les indices de Statistique Canada sont utilisés pour assurer l'actualité des données. Une formule d'établissement des prix sert à ajuster les prix des différentes classes de lait chaque année le 1^{er} février, et ce, jusqu'à 2023 inclusivement. La formule s'appuie sur les changements du CdP d'une année à l'autre et sur l'indice des prix à la consommation (IPC), et chaque province applique le résultat aux différentes classes visées par la formule. Au 1^{er} mai 2018, l'écart entre le CdP et les ventes moyennes dans le P10 a atteint 4,4 %. Ces circonstances exceptionnelles ont amené l'industrie à demander qu'un ajustement soit apporté au prix du lait des classes 1 à 4. En juillet 2018, la Commission canadienne du lait a annoncé une augmentation de son prix de soutien du beurre afin de compenser l'écart. La hausse est entrée en vigueur en septembre 2018. Cette hausse, combinée à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande ainsi qu'à des prix plus élevés sur le marché mondial, signifie que le prix moyen payé à un producteur du Nouveau-Brunswick pendant l'année laitière 2018-2019 était de 79,56 \$/hl, soit 6,1 % supérieur au prix moyen de 74,98 \$ l'année précédente. En résumé, les producteurs du Nouveau-Brunswick ont expédié 2,3 % moins de composants aux transformateurs et reçu 3,35 % plus de revenus que l'an dernier.



GOVERNANCE

New Brunswick's dairy producers elect nine of their peers to serve as directors. This board of directors is responsible to develop and implement policies with the objective of achieving its mission of representing the



Paul Gaunce
At large—itinérant
Chairman—Président



Gerald Daley
North-east/Nord-est
Vice Chairman/Vice président

GOUVERNANCE

Les producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick élisent neuf de leurs pairs pour siéger à titre d'administrateurs. Le conseil d'administration est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques dont l'objectif est la réalisation de sa mission, c'est-à-dire représenter les intérêts des



Denis Cyr
Nord-ouest/west

interests of producers and creating an environment needed to operate sustainable dairy farms that produce high quality milk within a supply managed system. DFNB's board of directors met 10 times and held 14 conference calls or e-mail votes during the past year to control and regulate the marketing and production of milk; to promote the marketing, production and consumption of milk and to undertake research activities pertaining to milk.

producteurs et créer un environnement propice pour l'exploitation de fermes laitières viables qui produisent du lait de qualité en vertu d'un système de gestion de l'offre. Le conseil d'administration de PLNB a tenu 13 réunions en personne et 5 téléconférences ou votes par courriel au cours de l'année écoulée pour contrôler et réglementer la commercialisation et la production du lait, pour promouvoir la commercialisation, la production et la consommation du lait et pour réaliser des activités de recherche sur le lait.



Reint-Jan Dykstra
Moncton



Gilbert Matheson
At large - itinérant

The Board of Directors uses collectiveness, equity, quality, and sustainability to guide it in developing policies. They also consult with producers through local area meetings in the spring and fall and the annual meeting where producers have the opportunity to provide guidance to the Board by bringing forward resolutions.

Le conseil d'administration s'appuie sur les principes de collectivité, d'équité, de qualité et de viabilité pour orienter l'élaboration de politiques. De plus, il consulte les producteurs grâce à la tenue de réunions locales au printemps et à l'automne et de l'assemblée annuelle, où les producteurs ont l'occasion de guider le conseil au moyen des résolutions qu'ils présentent.



John Shuttenbeld
Fredericton



Fons de Jong
Woodstock

In the fall of 2018 DFNB held an election for 3 positions on the board. Gilbert Matheson was elected as the at large director. Fons de Jong was acclaimed for his 4th term as a director for the Woodstock area. John Shuttenbeld was acclaimed for his first term as a director for the Fredericton region. All three of the elected directors began their terms in December 2018 following the DFNB AGM.

À l'automne 2018, le PLNB a tenu une élection pour pourvoir trois postes à son conseil d'administration. Gilbert Matheson a été élu comme représentant général. Fons de Jong a été élu par acclamation pour son 4ième mandat en tant qu'administrateur pour la région de Woodstock. John Shuttenbeld a été élu par acclamation pour son premier mandat à titre d'administrateur pour la région de Fredericton. Les trois administrateurs élus ont commencé leur mandat en décembre 2018 à la suite de l'AGA du PLNB.



Robert Woods
Sussex



Nick Duivenvoorden
At large—itinérant

The Board of Directors selects its Chairman and Vice-Chairman every year following its annual meeting. Paul Gaunce was chosen to be DFNB's Chairman and Gerald Daley as DFNB's Vice-Chairman. Directors were then assigned various roles and appointed to be DFNB's representatives on provincial, regional and national

Le conseil d'administration choisit un président et un vice-président chaque année suivant l'assemblée annuelle. Paul Gaunce a été choisi comme président, et Gerald Daley comme vice-président du PLNB. Divers rôles ont ensuite été attribués aux administrateurs, qui ont aussi



Robert Speer
Commission

committees. Robert Speer is the New Brunswick Farm Products Commission's dairy producer representative and attends the Board's meetings as an observer.

été nommés pour représenter PLNB à des comités provinciaux, régionaux et nationaux. Robert Speer est le représentant des producteurs laitiers à la Commission des produits de ferme du

Committee	Representatives—Repésentants	Comité
DFC Board	Reint-Jan	Conseil des PLC
DFC Delegate to AGM	Reint-Jan, Paul	Délégués au PLC
CMSMC, P5 SB, P5 Chairs	Paul, Gerald	CCGAL et OS du P5, Présidents P5
P10 Mitigation (Atlantic Representatives)	Gerrit Damsteeg (DFNS), Ashley Baskin (DFNB) & Doug Thompson (DFPEI)	Mitigation P10 (Rep. Atlantique)
P10 Vision (Atlantic Representatives)	Reint-Jan Dykstra (DFNB), Ron Maynard (DFPEI) & Brian Camerson (DFNS)	Vision P10 (Rep. Atlantique)
A4	Nick, Bob	A4
NB Dairy Council	Paul, John, Nick (alt)	Conseil de l'industrie
Milk 2020	Paul, Bob	Lait 2020
Valacta	Denis	Valacta
Atlantic Dairy Research Council	Fons, Jim Walker (Milk 2020)	Conseil de recherche laitière atlantique
P5 Quota Committee	Gerald, Reint-Jan (alternate)	Comité quota du P5
NB New Entrant	Bob, Gilbert, Wietze Dykstra Alternates: Fons & Joas Vanoord	Nouveau intrants du N.-B.
P5 Transportation	Nick	Transport du P5
ProAction Program/P5 Quality	Fons, Gerald (alternate)	ProAction, Qualité P5
Audit Committee	Denis, Bob, Reint-Jan, Fons	Comité d'audit
Scholarships	Fons, Denis	Bourses
Ag Alliance—Commodity Advisory	Bob, Nick(alt)	Alliance Agricole
Cattle Agency	Gilbert	Agence du bétail

Board members participated in regional and national committees where they collectively dedicated 472 meeting days creating fair policies for all producers and finding operational efficiencies when possible. The Board also:

- mentored DFNB's young leader program participant, Becky Perry.
- Worked with the NB Farm Products Commission as well as processors and other industry stakeholders to develop an Animal Welfare Protocol.
- Sent 9 young leaders from the NB dairy industry to participate in a rally in support of Supply Management at the constituency office of Prime Minister Justin Trudeau in Montreal.
- Approved the narrowing of the producer flexibility sleeve from +10/-30 to +10/-15 on August 1, 2022 to make production management tools more effective.
- Made plans to lower the SNF to BF ratio from 2.35 to 2.30 effective January 1, 2020, to help align the milk components produced to the requirements of the market.
- Scheduled a strategic planning session for the board of directors to set priorities and direction for the year to come.
- Signed the Core Service Agreement with DFC which allows DFNB to retain \$180,000 per year to use for local promotion initiatives.
- Continued to collaborate with PLQ to adopt their producer payment software
- Held a policy conference in conjunction with the other Atlantic Provinces which provided a forum for grassroots producers to discuss issues pertaining to the dairy industry in Atlantic Canada.
- Adjusted the quota holding limit from 200 KGS to 600 KGS per producer.
- Lobbied the federal government to provide full and fair compensation for CETA, CPTPP and CUSMA.

Nouveau-Brunswick et participe aux réunions du conseil à titre d'observateur.

Les membres du conseil d'administration ont participé à des comités régionaux et nationaux où ils ont collectivement consacré 472 jours de réunion à créer des politiques équitables pour tous les producteurs et à rehausser l'efficacité opérationnelle là où il est possible. Le conseil d'administration a également :

- mentoré la participante Becky Perry au programme de leadership pour les jeunes producteurs de PLNB;
- collaboré avec la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick ainsi qu'avec les transformateurs et d'autres intervenants de l'industrie afin d'élaborer un protocole sur le bien-être animal;
- envoyé 9 jeunes leaders de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick participer à un rassemblement à l'appui de la gestion de l'offre au bureau de circonscription du premier ministre Justin Trudeau à Montréal;
- approuvé le rétrécissement du manchon de flexibilité du producteur de +10/-30 à +10/-15 pour rendre les outils de gestion de la production plus efficaces;
- fait des plans pour abaisser le ratio SNG/MG de 2,35 à 2,30 afin d'aider à aligner le producteur de composants laitiers sur les exigences du marché;
- prévu une séance de planification stratégique pour permettre au conseil d'établir les priorités et l'orientation pour l'année à venir;
- signé l'entente de services de base avec le PLC qui permet à PLNB de conserver 200 000 \$ par année pour des initiatives de promotion locale;
- poursuivi sa collaboration avec les PLQ pour l'adoption de leur logiciel de paiement aux producteurs;
- tenu une conférence sur les politiques en collaboration avec les provinces de l'Atlantique, qui a permis aux producteurs locaux de discuter des enjeux liés à l'industrie laitière au Canada atlantique;
- ajusté les limites concernant le quota de 200 KGS à 600 KGS par producteur;
- fait pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il accorde une indemnisation complète et équitable dans le cadre de l'AECC, du PTPGP et de l'ACEUM.

OPERATIONS

FONCTIONNEMENT



Steve Michaud

The Board entrusts its General Manager to achieve the organization's policy and operational objectives. Steve Michaud, employed in various capacities since May 1984 has been DFNB's General Manager since 1993. Steve is

also responsible for drafting the budget and the monthly and annual financial statements and ensuring that DFNB has the staff it needs to perform its various functions. The following is the list of DFNB's staff in order of years of service. Marilyn Michaud, has held various positions within the organization since May 1980 and is currently responsible for organizing the board monthly meetings,



Ashley Baskin

the annual meeting, for producing the monthly newsletter, managing the board's building and its leaseholders and performing the tasks associated with accounts payable and receivable. Cassandra Murray, started in October 2004, and is accountable for producer pay as well as the quota and credit exchanges. In March of 2018, Luke Chase was hired to take

over Cassandra's duties while she is off on maternity leave. Ashley Baskin joined DFNB in May 2009 and has held various positions within the organization. Currently Ashley's role is Policy Analyst where she provides technical expertise on many national, regional and provincial committees as well as to the board of directors. Veronica McEwen started in August 2011 and is



Lindy Brown

accountable for establishing efficient routes with bulk milk haulers and producers and reconciles the volumes picked up and delivered to plants. Veronica also oversees the office's technology and software services and DFNB's contingency and emergency preparedness plan. Lindy Brown joined DFNB in April 2018 as one of the two

proAction Coordinators in the Atlantic Region and is responsible for the implementation and maintenance of the program to producers in NB as well as southern NS. Phillip Parlee replaced Lindy Brown between November 2018 and May 2019 while Lindy was on maternity leave.



Marilyn Michaud

Le Conseil d'administration confie à son directeur général la réalisation des objectifs relatifs aux politiques et au fonctionnement de l'organisme. Steve Michaud a occupé divers postes depuis mai 1984 et il en est le directeur général depuis 1993. Steve est

également responsable de la préparation du budget et des états financiers mensuels et annuels et s'assure que PLNB a le personnel dont il a besoin pour s'acquitter de ses diverses fonctions. Le personnel de PLNB par ordre d'années de service est composé des personnes suivantes : Marilyn Michaud a occupé divers postes au sein de l'organisme depuis mai 1980 et est

actuellement chargée de l'organisation des réunions mensuelles du Conseil d'administration et de l'assemblée annuelle, de la production du bulletin mensuel, de la gestion du bâtiment et des locataires et des comptes fournisseurs et des comptes débiteurs. Cassandra, qui est à PLNB depuis octobre 2004, est chargée des paiements aux producteurs, des bourses de quota et de crédits et de l'établissement du calendrier des livraisons hebdomadaires de lait aux usines. En mars 2018, Luke Chase a été embauché pour remplir les fonctions de Cassandra pendant son congé de maternité. Ashley Baskin s'est jointe à PLNB en mai 2009 et a occupé divers postes au sein de l'organisation. À l'heure actuelle, Ashley occupe le poste d'analyste des politiques, où elle fournit une expertise technique à de nombreux comités nationaux, provinciaux et régionaux, ainsi qu'au conseil d'administration. Veronica McEwen, qui est en poste depuis août 2011, est chargée de l'établissement de trajets efficaces avec les transporteurs de lait en vrac et les producteurs et de la réconciliation des volumes ramassés et livrés aux usines. Veronica supervise également les services technologiques et logiciels du bureau ainsi que le plan de préparation des mesures d'urgence de PLNB. Lindy Brown s'est jointe au PLNB en avril 2018 à titre de coordonnatrice du programme proAction et est l'une de deux dans la région de l'Atlantique. Elle est responsable de la mise en œuvre et du maintien du programme auprès des producteurs du N-B et du sud de la N-É. Phillip Parlee a pris la relève de Lindy durant son congé de maternité entre novembre 2018 et mai 2019.



Cassandra Murray



Veronica McEwen



Luke Chase



Philip Parlee

Le Conseil d'administration confie à son directeur général la réalisation des objectifs relatifs aux politiques et au fonctionnement de l'organisme. Steve Michaud a occupé divers postes depuis mai 1984 et il en est le directeur général depuis 1993. Steve est également responsable de la préparation du budget et des états financiers mensuels et annuels et s'assure que PLNB a le personnel dont il a besoin pour s'acquitter de ses diverses fonctions. Le personnel de PLNB par ordre d'années de service est composé des personnes suivantes : Marilyn Michaud a occupé divers postes au sein de l'organisme depuis mai 1980 et est actuellement chargée de l'organisation des réunions mensuelles du Conseil d'administration et de l'assemblée annuelle, de la production du bulletin mensuel, de la gestion du bâtiment et des locataires et des comptes fournisseurs et des comptes débiteurs. Cassandra, qui est à PLNB depuis octobre 2004, est chargée des paiements aux producteurs, des bourses de quota et de crédits et de l'établissement du calendrier des livraisons hebdomadaires de lait aux usines. En mars 2018, Luke Chase a été embauché pour remplir les fonctions de Cassandra pendant son congé de maternité. Ashley Baskin s'est jointe à PLNB en mai 2009 et a occupé divers postes au sein de l'organisation. À l'heure actuelle, Ashley occupe le poste d'analyste des politiques, où elle fournit une expertise technique à de nombreux comités nationaux, provinciaux et régionaux, ainsi qu'au conseil d'administration. Veronica McEwen, qui est en poste depuis août 2011, est chargée de l'établissement de trajets efficaces avec les transporteurs de lait en vrac et les producteurs et de la réconciliation des volumes ramassés et livrés aux usines. Veronica supervise également les services technologiques et logiciels du bureau ainsi que le plan de préparation des mesures d'urgence de PLNB. Lindy Brown s'est jointe au PLNB en avril 2018 à titre de coordonnatrice du programme proAction et est l'une de deux dans la région de l'Atlantique. Elle est responsable de la mise en œuvre et du maintien du programme auprès des producteurs du N-B et du sud de la N-É. Phillip Parlee a pris la relève de Lindy durant son congé de maternité entre novembre 2018 et mai 2019.

MILK PRODUCTION

Provincial producer boards from Ontario to Prince Edward Island appointed directors from their respective organizations as members on the P5 Quota Committee. This committee regularly reviews the level of quota and production incentives issued to P5 dairy farms to ensure that the issuance is sufficient to bring forward the supply of milk needed to satisfy the P5's share of the national market.

The 5 producer boards accepted the P5 Quota Committee's recommendation to change daily quota issued to producers as follows:

- 10 previously announced fall incentive days were removed in the months of August to November 2018
- Over quota levy of \$20/hl put in place from July 2018 until February 2019
- +1% increase effective March 1, 2019
- +1% increase effective November 2019 - except Ontario
- 11 fall incentive days were apportioned in 3, 3, 3, 1 and 1 days in the months of September 2019 to January 2020.

The following table provides a summary of the last 2 year's P5 and NB production information.

Quota - Production	P5 2017-18	P5 2018-19	NB 2017-18	NB 2018-19	Change
Daily Production - Production quotidien	777,568	772,751	18,093	17,622	-2.60%
Daily Quota - Quota Quotidien	796,069	778,199	18,125	17,456	-3.80%
Fill Rate - Taux de remplissage	97.70%	99.40%	99.80%	100.95%	
Fall days - jours d'automne	10 = 2.74%	0	10 = 2.74%	0	
Credit at July 31 - Crédit au 31 juillet	(11.75)	(9.50)	(9.70)	(4.20)	

The P5 Quota Policy requires that provinces who offer quota leasing / credit exchange programs issue 0.5% less Daily Quota to their producers. This adjustment applies to DFNS, DFPEI and DFNB.

DFNB provides its producers with a monthly credit exchange mechanism based on the following principles:

- A Producer with a credit position below -10 days can offer to sell the lesser of 8 times daily quota or the amount that raises his credits to no higher than -10 days.
- A Producer with a credit position above -10 can bid to buy the lesser of 8 times daily quota or the amount that reduces his credits to no lower than -10 days.
- 69 producers sold 153,860 kilograms of their accumulated under production credits to 78 producers who used these credits to reduce their accumulated over production credits.
- Credits traded between \$5.00 and \$14.01 per kg of butterfat for an average of \$10.13 for the year.

QUOTA TRANSFERS

DFNB provides producers access to a monthly quota exchange mechanism where they can trade quota amongst each other.

- The price cap is \$24,000.
- 668.9 kilos were traded between producers on the monthly quota exchanges at an average price of \$23,986 per kilo of daily quota.
- 23 producers sold the above amount and 58 purchased that same amount via the monthly quota exchange. 10 farms sold all of their quota and exited the industry.

PRODUCTION LAITIÈRE

Les offices de commercialisation de l'Ontario à l'Île-du-Prince-Édouard ont nommé des administrateurs de leurs organismes respectifs au comité du quota du P5. Ce comité est chargé d'examiner régulièrement si le niveau de quota et les incitatifs à la production accordés aux fermes laitières du P5 suffisent pour faire en sorte que le quota accordé permette de combler les besoins d'approvisionnement en lait de la part du marché canadien détenu par le P5.

Les cinq offices de producteurs ont accepté la recommandation du comité du quota du P5 de modifier le quota quotidien accordé aux producteurs de la manière suivante :

- 10 jour incitatifs annoncés précédemment on été supprimés pour le mois d'août à novembre 2018
- Amendes hors-quota 20 \$ l'hl de juillet 2018 à février 2019
- hausse de 1% le 1^{er} mars 2019
- Hausse de 1% en novembre 2019 sauf en Ontario
- De septembre 2019 à janvier 2020, les 11 jours incitatifs on été repartis ainsi: 3, 3, 3, 1 et 1 jour.

Le tableau suivant offre un sommaire des données de production du P5 et du N.-B. des deux dernières années .

La politique de quota P5 exige des provinces qui offrent des programmes de location de quota ou de bourse de crédits qu'elles accordent 0,5 % moins de quota quotidien à leurs producteurs. Cet ajustement s'applique à DFNS, à DFPEI et au PLNB.

Le PLNB offre aux producteurs un mécanisme de bourse de crédits mensuelle qui fonctionne selon les principes suivants :

- un producteur avec une position de crédit en sous de -10 jours peut vendre le moindre de 8 fois son quota quotidien ou la quantité de crédit qui hausserais sa position sans dépasser -10 jours.
- un producteur avec une position de crédit en sus de -10 jours peut acheter le moindre de 8 fois son quota quotidien ou la quantité de crédit qui abaisserais sa position sans dépasser -10 jours.
- 69 producteurs ont vendu 153 860 kg de leurs crédits de sous -production accumulés durant l'année à 78 producteurs qui ont utilisés pour abaisser leurs crédits hors quota accumulés.
- Les crédits ont transigé à un prix variant entre 5,00 \$ et 14,01 \$ le kg de matière grasse ou 10,13 \$ pour l'année.

TRANSFERT DE QUOTAS

PLNB met à la disposition des producteurs un mécanisme de bourse des quotas mensuelle à laquelle ils peuvent échanger du quota entre eux.

- Le prix plafond à la bourse est de 24 000 \$.
- Au total, 668,9 kg ont été échangés entre les producteurs aux bourses de quota mensuelles à un prix moyen de 23 986 \$ par kilogramme de quota quotidien.
- 23 producteurs ont vendu la quantité mentionnée et 58 l'ont rachetée au moyen de la bourse de quotas mensuelle. 10 fermes ont vendu leur quota et se sont retirées de l'industrie.

- 4 farms received the approval from the Board and the New Brunswick Farm Products Commission to rename, relocate or transfer their farm in accordance with the Board's Daily Quota Transfer Policy.

FARM NUMBERS

On July 31, 2018 191 dairy farms held 17,407 kgs of daily quota or 4.5% lower than 12 months prior.

- 7 of these were New Entrants with 92.3 kgs of loaned quota, 75 of which was loaned by the P5.
- DFNB accepted one individual to the P5 New Entrant Program in January 2018. This individual began shipping in August 2018.

On July 31, 2019 181 dairy farms held 17,609 kgs of daily quota or 1.2% higher than 12 months prior.

- 9 of these were New Entrants with 114.5 kgs of loaned quota, 99.5 of which was loaned by the P5.
- DFNB accepted one individual to the P5 New Entrant program in January 2019. The individual has until July 2020 to purchase their quota which will be matched with an equivalent amount of loaned quota to a maximum of 16 kgs. The loaned quota will then be returned starting in the 11th year at the rate of 1 kg per year. This individual began shipping in April 2019.

MILK PURCHASES AND SALES

DFNB purchased 180.98 Million litres of milk from the following suppliers:

- 154.33 M litres from NB dairy farms
- 26.52M litres from P5 Provinces
- 0.13 M litres from DFNL

DFNB sold the milk it purchased above as follows:

- 127.67 M to NB processing plants
- 52.98 M to P5 via PLQ & DFPEI
- 0.17 M was unmarketable

The portion of milk directed to the P5 is a requirement under the P5 Agreement and is referred to as Milk Movement Obligations (MMO). MMO was established to

- 4 fermes ont reçu l'approbation de PLNB et de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick pour changer de nom, relocaliser leur ferme ou transférer leur ferme selon la politique sur les transferts de quota quotidien de PLNB.

NOMBRE DE FERMES

Au 31 juillet 2018, 191 fermes laitières détenaient 17 407 kg de quota ou 4,5 % de plus que 12 mois auparavant.

- 7 sont des producteurs débutants à qui on a prêté 92.3 kg de quota quotidien, dont 75 fournis par le P5.
- L'Office a accepté une personne au programme des producteurs débutants du P5 révisé en janvier 2018. Cette ferme a commencé à expédier du lait en août 2018

Au 31 juillet 2019, 181 fermes laitières détenaient 17, 609 kg de quota ou 1.2% de plus que 12 mois auparavant.

- 9 sont des producteurs débutants à qui on a prêté 114.5 kg de quota quotidien, dont 99.5 fournis par le P5.
- L'Office a accepté une personne au programme des producteurs débutants du P5 en janvier 2019. Cette personne recevra un prêt de quota équivalent à son achat de quota jusqu'à concurrence de 16 kg. Le retour du quota prêté débutera dans la 11e année d'exploitation à un rythme de 1 kg par année. Cette ferme a commencé à expédier du lait en avril 2019.

ACHATS ET VENTES DE LAIT

PLNB a acheté 180,98 millions de litres de lait des fournisseurs suivants :

- 154,33 millions de litres des fermes laitières du N.-B.
- 26,52 millions de litres des provinces du P5
- 0,13 million de litres de DFNL

PLNB a vendu le lait susmentionné comme suit :

- 127,67 millions de litres aux laiteries du N.-B.
- 52,98 millions de litres au P5 via la PLQ
- 0.17 millions de litres invendable

La quantité de lait acheminée au P5 est une obligation en vertu de l'entente du P5; c'est ce qu'on appelle l'obligation de déplacement de lait (ODL). Cette ODL a été établie pour faire en sorte que le partage des marchés entre les offices de producteurs provinciaux n'affecte pas les approvisionnements historiques aux usines de transformation provinciales. Maintenant, l'ODL sert à équilibrer la production entre les cinq provinces et à gérer la croissance du yogourt et des fromages fins grâce à la réserve de croissance du P5 ainsi que tout autre programme d'expansion de marché que le P5 désire partager.

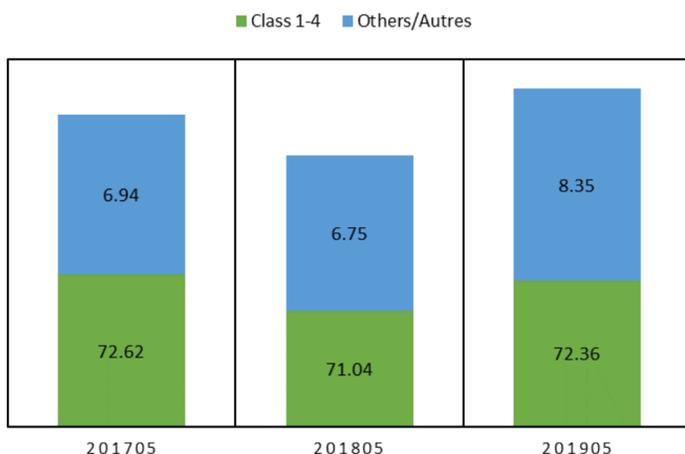
PLNB a perçu 124,17 millions de dollars de revenus des activités suivantes:

- 102,65 millions \$ des transformateurs du N.-B.
- 21,42 millions \$ de la mise en commun du P10/P5.
- 0,10 million \$ d'autres activités nationales

Après avoir retenu 1 522 260 \$ des revenus ci-dessus pour financer des initiatives de développement des marchés, PLNB a distribué le reste, soit 122,65 millions de dollars, comme suit :

- 0,11 million \$ à DFNL
- 122,54 millions \$ aux fermes laitières du N.-B. aux taux par kilogramme de matière grasse, de protéine et de lactose et autres solides déterminés par l'office chaque mois pour la production intra quota et dans les limites de leur cible de SNG.

**AVERAGE SALE PER HL IN P10
MOYENNE L'HL DU P10**



MILK SALES

ensure that sharing of markets by provincial producer boards did not impact the historical supply to provincial processing plants. MMO now equalizes production between the 5 provinces and also manages growth in yogurt and fine cheeses through a P5 Growth Reserve and any other market expansion programs that the P5 wishes to share.

DFNB collected \$124.17 Million in revenues as follows:

- \$102.65 M from the milk it marketed in NB
- \$ 21.42 M from P10 and P5 pooling activities
- \$ 0.10 M from other national marketing activities

DFNB held back \$1,522,260 of the above revenues to fund market development initiatives and distributed \$122.65 million as follows:

- \$ 0.11 M to DFNL
- \$122.54 M to NB dairy farms at rates per kg of butterfat, protein and lactose and other solids determined by the board each month that was within quota and within their SNF Targets.

The average component rates paid to producers during 2018-19 dairy year were:

- \$11.0090 per kg Butterfat
- \$7.6457 per kg of Protein
- \$1.4976 per kg of Lactose & Other Solids

The province's average components of BF—4.18, Protein—3.22 and LOS—5.88 resulted in an average blend of 79.56 cents per litre or \$19.03 per kilo of butterfat.

Producers who had ratios below 2.35 were paid a P5 BF Premium that averaged \$0.015 per kg during the year for a total of \$207,471. In NB, producers that exceeded their ratios were not paid \$102,013, the shortfall of \$105,458 came from other P5 provinces that on average exceeded their ratio more than New Brunswick's producers. NB's average SNF/BF ratio was 2.1798 versus the P5's 2.2103.

The graph to the right shows the P5's monthly per hl returns for the last 3 years.

MARKETING SERVICE CHARGES

DFNB deducted the equivalent of \$5.17 per hl from producer revenues to the following services:

- **Transportation:** It cost NB producers \$2.73 per hl to haul milk from the farm to the dairies within the P5. DFNB uses the P5 Transportation Formula to compensate bulk milk haulers for the kilometers, labor, fuel and other fixed and variable costs that are deemed necessary to pick up and deliver milk to its various destinations in and out of province. The cost to haul New Brunswick's milk from the farm to its various destinations was \$6.74 Million or \$4.37 per hl with \$2.73 covered by NB producers with the remaining \$1.64 per hl covered by the P5 transportation pool. The following table lists some general statistics on last year's transportation activities. DFNB and transporters work together to ensure that milk routes are delivered to destinations in and out of New Brunswick in the most cost effective way possible while taking into account the milking schedules of producers and the delivery times

VENTES DE LAIT

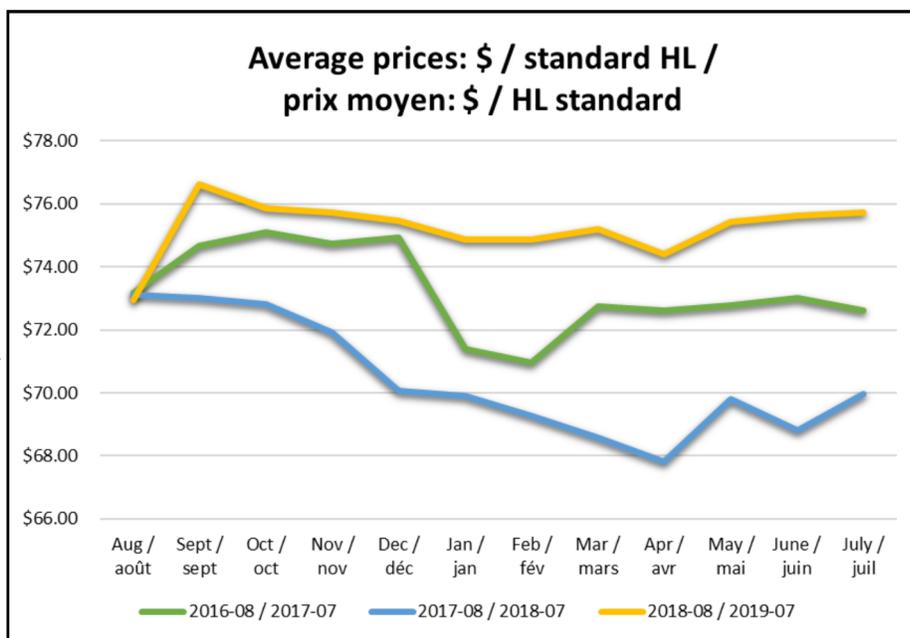
Taux moyens par composant payés aux producteurs pour l'année laitière 2017-2018 :

- 11,0090 \$/kg de matière grasse
- 7,6457 \$/kg de protéine
- 1,4976\$/kg de lactose et autres solides

Les pourcentages moyens de la province, soit MG —4,18, protéines —3,22 et LAS—5,88, ont donné un prix moyen de 79,56 cents/litre ou 19,03 \$/kg de matière grasse.

Les producteurs dont le ratio était inférieur à 2,35 ont reçu du P5 une prime de MG qui s'est chiffrée en moyenne à 0,015 \$/kg durant l'année, pour un total de 207 471 \$. Quelque 102,013 \$ n'ont pas été versés aux producteurs du Nouveau-Brunswick qui ont dépassé leur ratio, et le reste, soit 105 458 \$, est venu des autres provinces du P5 qui en moyenne ont dépassé leur ratio plus que les producteurs du Nouveau-Brunswick. Le ratio moyen SNG/MG du Nouveau-Brunswick a été de 2,1798, contre 2,2103 pour le P5.

Le graphique suivant montre le revenu mensuel par hl du P5 pour les trois dernières années.



FRAIS DE SERVICE DE MISE EN MARCHÉ

PLNB a déduit l'équivalent de 5,17 \$/hl des revenus des producteurs pour les services suivants :

- **Transport :** Les producteurs ont versé 2,73 \$/hl pour le transport de leur lait de la ferme aux usines du P5. PLNB utilise la formule de transport du P5 pour compenser les transporteurs de lait en vrac pour les kilomètres parcourus, la main-d'œuvre, le carburant et autres coûts fixes et variables qui sont jugés nécessaires pour ramasser et livrer le lait aux différentes destinations à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Le transport de lait du N.-B. aux différentes destinations a coûté 6,74 millions de dollars, soit 4,37 \$/hl dont 2,73 \$ provenait des producteurs du N.-B. et le reste, 1,64 \$/hl, de la péréquation du transport du P5. Le tableau suivant présente quelques statistiques générales sur les activités de transport de l'an dernier. PLNB et les transporteurs travaillent ensemble pour définir les trajets dans le but de déplacer le lait le plus efficacement possible vers les destinations à l'intérieur et à l'extérieur de la province en tenant compte des horaires de traite des

provided by processors. NB's MMO was 17.8 million litres.

- Promotion: An equivalent of \$1.50 per hl was collected from producers. Until December 31, 2018, DFNB directed \$1.46 of that amount to DFC to carry out national promotion and nutrition communication programs. Effective January 1, 2019 DFNB directs \$1.38/hl to DFC to carry out similar programs but at a more regional and provincial level. DFNB retained \$0.04/hl until December 31, 2018 and \$0.12/hl after that to fund local milk committee promotion initiatives.
- Administration, Lab, Research: The remaining \$0.94 per hl represents the amount collected to offset the Board's operating costs that are detailed in the attached financial statements. On August 1, 2018 the administration levy went from \$0.0605 to \$0.0635/kg and the lab levy from \$0.0011/kg to 0.0067/kg.

Levies are collected from producers on total components shipped except for transportation which is collected on litres shipped.

producteurs et des délais de livraison fournis par les usines. Le ODL de N-B était 17.8 million.

- Promotion : L'équivalent de 1,50 \$ l'hl a été prélevé des producteurs. Le PLNB dirigeait 1,46 \$ l'hl au PLC pour des activités de publicité et de communication en nutrition. Dès le 1 janvier 2019, 1,38 \$ est fournie au PLC pour ses mêmes activités ciblé à la région et à la province. Le PLNB a retenu 0,04 \$ l'hl jusqu'en décembre 2018 et 0,12 \$ l'hl après cette date pour financer la publicité au niveau des comités régionaux.
- Administration, laboratoire, recherche: Le reste, soit 0,94 \$/hl, est prélevé pour financer les services fournis aux producteurs par l'Office, lesquels sont décrits en détail dans les états financiers ci-joints. Au 1er août, 2018 le prélevé d'administration a passé de 0,0605 \$ à 0,0635 du kg et celui du laboratoire a passé de 0,0011 \$ à 0,0067 du kg.

Les frais sont prélevés des producteurs en fonction du total des composants expédiés, sauf le prélèvement pour le transport, qui est calculé en fonction des litres expédiés.

Bulk Milk Hauling Statistics Statistiques sur le transport du lait	Within NB En province	Out of NB Hors N.-B.	Total	P5
Litres picked up/ramassés (million)	101.6	52.73	154.33	6,770
Routes	3192	1916	5108	225,652 *
HL/ KM	0.89	0.26	0.49	0.98
Hrs/Route	11.43	17.98	13.88	8.14 *
\$/route	\$1204.10	\$1,458.17	\$1,299.40	\$820.58 *
\$/hl	\$3.78	\$5.30	\$4.37	\$2.74
\$/km	\$3.38	\$1.39	\$2.10	\$2.67
<i>* estimated on average 30,000 liter loads - estimé basé sur un voyage moyen de 30 000 litres</i>				

PROACTION® PROGRAM

This year has been busy for proAction. Training for the Biosecurity module began in Fall 2018 and commenced the following Spring in preparation for a September 2019 launch. There was a good turnout by producers at both training sessions, receiving information on the new requirements and being supplied with Biosecurity signage. In addition to the training and preparation taking place, validations continued with the four proAction modules; Food Safety, Animal Care, Livestock Traceability and Biosecurity. New Brunswick producers are showing continuous improvement, with the majority showing improvement year after year. The most common corrective actions seen on reports this year were treatment records and livestock traceability records (birth, move-in and tag retirement records). Also, on reports since September, a significant number have noted Standard Operating Procedures for Biosecurity missing at the time of validation and disease events were not yet being recorded for cows and calves.

Dairy Farmers of New Brunswick changed the penalty policy for proAction. Effective September 1st, 2019, all corrective actions must be submitted within 30-days of the validation date. Failure to comply will result in escalating quota suspensions. See Board Order 2019-07 for additional details.

Planning has been taking place by Provincial Coordinators and Technical Committees to prepare for the upcoming

PROGRAMME PROACTION®

Cette année a été bien remplie pour proAction. La formation pour le module sur la biosécurité a commencé à l'automne 2018 et s'est poursuivie au printemps suivant en vue d'un lancement en septembre 2019. Il y a eu une bonne participation des producteurs aux deux séances de formation, qui ont reçu de l'information sur les nouvelles exigences et des affiches sur la biosécurité. En plus de la formation et de la préparation, les validations se sont poursuivies pour les quatre modules suivants de proAction : Salubrité des aliments, Bien-être animal, Traçabilité du bétail et Biosécurité. Les producteurs du Nouveau-Brunswick font preuve d'une amélioration continue, la majorité d'entre eux s'améliorant d'année en année. Les mesures correctives les plus courantes mentionnées dans les rapports de cette année étaient les registres de traitement et les registres de traçabilité du bétail (registres de naissance, d'emménagement et de retrait des étiquettes). De plus, depuis septembre, un nombre important de rapports font état de l'absence de procédures opérationnelles normalisées pour la biosécurité au moment de la validation, et les cas de maladie n'étaient pas encore consignés pour les vaches et les veaux.

Les Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick ont modifié la politique sur les pénalités pour proAction. À compter du 1^{er} septembre 2019, toutes les mesures correctives doivent être soumises dans les 30 jours suivant la date de validation. Le non-respect de ces conditions entraînera une augmentation des suspensions de quotas. Voir l'Arrêté 2019-07 pour plus de détails.

Environment Module planned to launch in September 2021. A short Environmental Pilot will take place in the New Year, running from January to March. Training for Environment will begin in Fall 2020.

MILK QUALITY PROGRAMS

The following table shows the average of the quality tests for New Brunswick along with the distribution of the test results in the various categories.

The Farm Products Commission imposes penalties to producers who do not meet quality standards. These penalties are deposited into the Milk Quality Penalty fund

Les coordonnateurs provinciaux et les comités techniques ont planifié le lancement du prochain module, Environnement, qui devrait avoir lieu en septembre 2021. Un court projet pilote sur l'environnement aura lieu au cours de la nouvelle année, de janvier à mars. La formation pour le module Environnement débutera à l'automne 2020.

PROGRAMMES RELATIFS À LA QUALITÉ DU LAIT

Le tableau suivant montre le résultat moyen des tests sur la qualité pour le Nouveau-Brunswick ainsi que la répartition des résultats des tests dans les différentes catégories.

Quality Test Results Résultats de qualités	LPC-BAP	%/level %/niveau	SPC - NBP	%/level %/niveau	SCC- CCS	%/level %/niveau
2018-19 Avg/Moy	224		9,504		205,037	
Level/Niveau 1	0 to 25	28.78%	0 - 1,000	19.81%	0 - 75,000	4.48%
Level/Niveau 2	26 - 150	50.76%	1,001 - 5,000	55.91%	75,001 - 150K	27.35%
Level/Niveau 3	151 - 250	9.03%	5,001 - 10,000	12.23%	150,001 - 250K	39.72%
Level/Niveau 4	251 - 1,000	9.74%	10,001 - 50,000	9.59%	250,001 - 400K	25.26%
Unacceptable/Inacceptable	1,001>	1.70%	50,0001>	2.45%	400,001>	3.20%

which is used to fund programs to improve milk quality.

The fund decreased by \$8,476.07 as compared to the year prior. Deposits to the fund totalled \$34,260 of which \$32,965 came from penalties collected from 17 producers and the remaining realized from interest income. DFNB withdrew \$42,736.95 from the fund to cover the following:

- \$30,233 in penalties returned to 7 producers under the penalty re-earn program.
- \$ 8,813 in quality awards, banquet and room costs for 10 producers.
- \$ 3,190 for research projects to improve milk quality.
- \$ 500 for quality service assistance to 1 producer.

The balance in the fund at July 31, 2019 was \$55,748.

MILK QUALITY AWARDS

In order to qualify for awards producers had to have all SCC tests be below 400,000; their annual average Somatic Cell Count be below 150,000; all their Standard Plate Count below 5,000, no inhibitors, no added water, no farm premise infractions and have met the food safety requirements of the proAction® program.

The farms are ranked in accordance with their combined ranks for SCC and SPC. The farm with the best combined rank is recognized as the Producer of the Year and awarded \$1000, the farm with the best SCC result is awarded an additional \$500 as is the farm with the best SPC.

The 10 farms with the best results are also awarded \$500 and receive complimentary accommodations and banquet tickets to the DFNB AGM. All farms that qualify also receive a certificate recognizing their accomplishments.



La Commission des produits de ferme impose des pénalités aux producteurs qui ne répondent pas aux normes de qualité. Ces pénalités sont déposées au fonds de pénalités sur la qualité que PLNB utilise pour financer des programmes visant l'amélioration de la qualité du lait.

Le fonds a diminué de \$8,473.07 \$ comparativement à l'année précédente. Les sommes déposées au fonds ont totalisé 34 260\$, dont 32 965 \$ provient des pénalités perçues de 18 producteurs, et le reste, des intérêts sur les dépôts. PLNB a retiré 42 736.95 \$ du fonds pour les activités suivantes :

- 30 233 \$ à 7 producteurs qui ont été remboursés leurs pénalités.
- 8 813 \$ pour les prix de la qualité, le banquet et une chambre d'hôtel pour 10 producteurs.
- 3 190 \$ pour des projets de recherche visant à améliorer la qualité du lait.
- 500 \$ pour des services de dépistage des problèmes de qualité du lait de un producteur.

Au 31 juillet 2019, le solde du fonds s'élevait à 55 748\$.

PRIX POUR LA QUALITÉ DU LAIT

Pour être admissible à un prix, un producteur doit avoir obtenu un résultat inférieur à 400 000 à tous les comptages de cellules somatiques (CCS) avec une moyenne annuelle inférieure à 150 000 et un résultat inférieur à 5 000 pour toutes les numérations en boîte de Pétri (NBP), il ne doit avoir aucune détection d'inhibiteurs, aucun ajout d'eau ni aucune infraction pour l'état des locaux laitiers, et il doit avoir rencontré les exigences du au programme proAction®.

Les fermes sont mesurées en fonction de leur placement respectifs du CCS et de la NBP. La ferme avec le meilleur placement est remis le prix du producteurs de l'année et ainsi que 1 000\$, la ferme avec le meilleur CCS reçoit 500 \$ ainsi que celle avec le meilleur NBP.

Les 10 meilleures fermes reçoivent chacun 500 \$ ainsi qu'une nuit et des billets complémentaire pour le banquet de l'AGA du PLNB. Tous les fermes qui se sont qualifiées sont présenté avec un certificats pour leurs efforts.

**MILK QUALITY AWARDS
PRIX POUR QUALITÉ DU LAIT**

- | | |
|--|-----------------|
| 1. Frank A. Waterston | \$ 500 |
| Producer of the Year-
Producteur de l'année | \$ 1,000 |
| Best/Meilleur SCC/CCL-50,000 | \$ 500 |
| Best/Meliiieur SPC/NBP- 396 | \$ 500 |
| * Pictured Below | |
| | |
| 2. Scott Robinson | \$ 500 |
| 3. Pascobac Holsteins | \$ 500 |
| 4. Herb Cochran | \$ 500 |
| 5. McCarthy Farms Ltd. | \$ 500 |
| 6. Les Fermes Laitères Poupe Ltée | \$ 500 |
| 7. Dykstra Farms Knowlesville | \$ 500 |
| 8. Andrew and Robert M. Buttimer | \$ 500 |
| 9. Brian Earle | \$ 500 |
| 10. Kent and Lorraine Allen | \$ 500 |
| 10. Roga Farm Ltd | \$ 500 |
| 12. Sam Freeze | |
| 13. Sunset Dairy Farm Inc. | |
| 14. Ronald Trueman | |
| 15. Gerald E. Goodine | |
| 16. Ferme République Inc. | |
| 17. M. Gillies and Son Ltd. | |
| 18. Sussex View Farm Ltd. | |
| 19. Ulrich Dirksen | |
| 20. Edward Crandlemire | |

**10 YEAR RECOGNITION
RECONNAISSANCE - 10 ANS**

Kent and Lorraine Allen

**5 YEAR RECOGNITION
RECONNAISSANCE—5 ANS**

Herb Cochran
McCarthy Farms Ltd.
Dykstra Farms Knowlesville

**MULTI-YEAR RECOGNITION
RECONNAISSANCE MULTIPLE ANNÉE**

- Ronald Trueman (13)
Scott Robinson (13)
Frank Waterston (12)
Andrew and Robert M. Buttimer (11)
Prescott Farms (9)
Youngdale Dairy Farm Ltd. (8)
Brillman Farms Inc (8)
Hillmar Farms Ltd (8)
Les Fermes Laitères Poupe Ltée (8)
Kaye Farms Ltd (7)
Lawrence's Dairy Farm Ltd. (7)
Everanne Farms Ltd. (7)
Jolly Farmer Products (7)
Royridge Holsteins (7)
Gerald E. Goodine (7)
Schuttens Holsteins (6)
JABA Holstein's Ltd. (6)
Salisdairy Farm Ltd.(6)
Pascobac Holsteins (6)
Sussex View Farm Ltd (6)
Ferme République Inc (6)
Brian Earle (6)
Dunphy's Holsteins Ltd. (5)
Windybrook Holsteins (5)
Dallingvale Holsteins Ltd.(5)



SCHOLARSHIPS

SCHOLARSHIPS

DFNB offers three \$1,000 scholarships for students enrolled in agricultural programs.

The \$1000 DFNB Scholarship is awarded to a deserving agricultural student who is enrolled in any year of a Technician or Technology diploma or certificate. This year it was awarded to Austin Versloot of Keswick, NB who is enrolled in his second year of the Diploma in Dairy Business Management at Dalhousie University Faculty of Agriculture.

The \$1000 DFNB Memorial Scholarship is awarded to a deserving agricultural student who is entering their first year of a degree program . This year it was awarded to Isaac Ayer of Sackville, NB who is enrolled in his first year of the Bachelor of Agriculture (Agricultural Business) program at Dalhousie University Faculty of Agriculture.

The \$1000 G. B. Whalen Memorial Scholarship is awarded to a deserving agricultural student who is enrolled in a degree program and entering their second, third or fourth year of study. This year it was awarded to Samuel Sharp of Lower Millstream, NB who is enrolled in his second year of the Bachelor of Agriculture (Agricultural Business) program at Dalhousie University Faculty of Agriculture.

BOURSES D'ÉTUDES

BOURSES D'ÉTUDES

PLNB offre trois bourses d'études d'une valeur de 1 000 \$ chacune à des étudiantes et étudiants inscrits à un programme de formation agricole.

La bourse de PLNB de 1 000 \$ est remise à une étudiante ou un étudiant inscrit à un programme de formation agricole menant à un diplôme ou à un certificat de technicien ou de technologue. Cette année, la bourse est décernée à Austin Versloot de Keswick (N.-B.), qui est inscrit en deuxième année du programme menant à un diplôme gestion d'entreprise laitière à la faculté d'agriculture de l'Université Dalhousie.

La Bourse commémorative de PLNB de 1 000 \$ est remise à une étudiante ou un étudiant inscrit à un programme de formation agricole qui entre en première année de son programme menant à un diplôme. Cette année, la bourse est décernée à Isaac Ayer, de Sackville (N.-B.), qui est inscrit en première année de baccalauréat en agriculture (entreprise agricole) à la faculté d'agriculture de l'Université Dalhousie.

La Bourse commémorative G. B. Whalen de 1 000 \$ est remise à une étudiante ou un étudiant inscrit à un programme de formation agricole menant à un grade universitaire qui entre en deuxième, troisième ou quatrième année du programme. Cette année, la bourse est décernée à Samuel Sharp, de Lower Millstream (N.-B.), qui est inscrite en deuxième année du programme de baccalauréat en agriculture (entreprise agricole) à la faculté d'agriculture de l'Université Dalhousie.



Isaac Ayer



Austin Versloot



Samuel Sharp





Independent auditor's report

To the Members of Dairy Farmers of New Brunswick

Our opinion

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Dairy Farmers of New Brunswick (the Entity) as at July 31, 2019 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

What we have audited

The Entity's financial statements comprise:

- the statement of financial position as at July 31, 2019;
- the statement of receipts and expenditures for the year then ended;
- the statement of changes in net assets for the year then ended;
- the statement of cash flows for the year then ended; and
- the notes to the financial statements, which include a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements* section of our report.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Independence

We are independent of the Entity in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada. We have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements.

Responsibilities of management and those charged with governance for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Entity's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Entity or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Entity's financial reporting process.

Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material

PricewaterhouseCoopers LLP
Cogswell Tower, 2000 Barrington Street, Suite 1101, Halifax, Nova Scotia, Canada B3J 3K1
T: +1 902 491 7400, F: +1 902 422 1166

"PwC" refers to PricewaterhouseCoopers LLP, an Ontario limited liability partnership.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Membres de Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (l'« Entité ») au 31 juillet 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Les états financiers de l'Entité comprennent :

- le bilan au 31 juillet 2019;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Cogswell Tower, 2000 Barrington Street, Suite 1101, Halifax (Nouvelle-Écosse) Canada B3J 3K1
Tél. : +1 902-491-7400, Téléc. : +1 902-422-1166

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Entity's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Entity's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Entity to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

PricewaterhouseCoopers LLP

Chartered Professional Accountants, Licensed Public Accountants

Halifax, Nova Scotia
November 26, 2019

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.n.c./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Halifax, Nouvelle-Écosse
Le 26 novembre 2019

	2019 \$	2018 \$	
Assets			Actif
Current Assets			Actif à court terme
Accounts receivable (note 3)	7,944,832	7,363,251	Comptes débiteurs (note 3)
Prepaid expenses	16,969	15,900	Frais payés d'avance
	<u>7,961,801</u>	<u>7,379,151</u>	
Restricted cash and marketable securities (note 4)	2,011,564	1,973,437	Encaisse et titres négociables affectée (note 4)
Property and equipment (note 5)	178,424	203,104	Immobilisations corporelles (note 5)
	<u>10,151,789</u>	<u>9,555,692</u>	
Liabilities			Passif
Current liabilities			Passif à court terme
Bank indebtedness (note 6)	2,262,907	1,411,171	Emprunts bancaires (note 6)
Accounts payable and accrued liabilities (note 7)	888,403	1,301,656	Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)
Producer payable	4,535,590	4,300,768	Charges payables aux producteurs
Current portion of capital leases	2,490	5,784	Portion à court terme des contrats de locations-acquisitions
	<u>7,689,390</u>	<u>7,019,379</u>	
Capital leases	-	1,840	Contrats de locations-acquisitions
	<u>7,689,390</u>	<u>7,021,219</u>	
Net Assets			Actif net
Unrestricted			Non affecté
General	416,397	532,025	Général
Contributed surplus	38,617	38,617	Surplus d'apport
	<u>455,014</u>	<u>570,642</u>	
Internally restricted			Affecté à l'interne
Indemnity fund (note 9)	1,951,636	1,899,606	Fond d'indemnité (note 9)
Milk quality penalty reserve (note 11)	55,749	64,225	Réserve des pénalités sur la qualité du lait (note 11)
	<u>2,007,385</u>	<u>1,963,831</u>	
	<u>2,462,399</u>	<u>2,534,473</u>	
	<u>10,151,789</u>	<u>9,555,692</u>	
Commitment (note 8)			Engagements (note 8)

Signed on behalf of Dairy Farmers of New Brunswick



The accompanying notes are an integral part of these financial statements

Signé au nom de Producteurs laitiers du N.-B.



Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

	2019 \$	2018 \$	
Receipts (Schedules 1 and 2)			Recettes (tableaux 1 et 2)
Milk pricing	131,703,161	128,042,778	Établissement des prix du lait
Quota exchange	16,049,820	15,081,769	Échange de quota
Indemnity	52,030	119,752	Indemnité
Milk quality penalty reserve	34,261	64,363	Pénalités sur qualité du lait
General	1,521,872	1,424,303	Général
	<u>149,361,144</u>	<u>144,732,965</u>	
Expenditures (Schedules 1 and 2)			Dépenses (tableaux 1 et 2)
Milk pricing	131,703,161	128,042,778	Établissement des prix du lait
Quota exchange	16,049,820	15,081,769	Échange de quota
Milk quality penalty reserve	42,737	35,596	Pénalités sur la qualité du lait
General	1,637,500	1,530,858	Général
	<u>149,433,218</u>	<u>144,691,001</u>	
Excess of receipts over expenditures (expenditures over receipts) before impairment	<u>(72,074)</u>	<u>41,964</u>	Excédent des recettes sur les dépenses (dépenses sur les recettes) avant dégradation

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

Dairy Farmers of New Brunswick
Statement of Changes in Net Assets
For the year ended July 31, 2019

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
État de l'évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 juillet 2019

	Contributed surplus	General fund	Indemnity fund	Milk quality penalty reserve fund	2019 \$	2018 \$	
	Surplus d'apport \$	Fonds général \$	Fonds d'indemni- sation \$	Fonds de pénalités sur qualité \$			
Net assets—Beginning of year	38,617	532,025	1,899,606	64,225	2,534,473	2,492,509	Actifs nets—début de l'exercice
Excess of receipts over expenditures (expenditures over receipts) for the year	-	(115,628)	52,030	(8,476)	(72,074)	41,964	Excédent de recettes sur dépenses (dépenses sur recettes) pour l'exercice
Net assets—End of year	<u>38,617</u>	<u>416,397</u>	<u>1,951,636</u>	<u>55,749</u>	<u>2,426,399</u>	<u>2,534,473</u>	Actifs net—clôture

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

	2019 \$	2018 \$	
Cash provided by (used in)			Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
Operating activities			Activités de fonctionnement
Excess of receipts over expenditures (expenditures over receipts) for the year	(72,074)	41,964	Excédent des recettes sur les dépenses (dépenses sur recettes) pour l'exercice
Amortization of property and equipment	19,368	24,600	Amortissement d'immobilisations corporelles
Unrealized gain on marketable securities	(2,726)	(63,602)	Gains non-réalisés sur titres négociables
Loss on disposal of property and equipment	5,137	-	Perte sur disposition d'immobilisations corporelles
	<u>(50,295)</u>	<u>2,962</u>	
Net change in non-cash working capital items related to operations			Variation nette des éléments du fonds de roulement liés à l'exploitation
Increase in accounts receivable	(581,581)	(67,080)	Augmentation des comptes débiteurs
Increase in prepaid expenses	(1,069)	(1,129)	Augmentation des charges payées d'avance
Increase (decrease) in accounts payable and accrued liabilities and producer payable	(178,431)	218,376	Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs, charges à payer et charges payables aux producteurs
	<u>(811,376)</u>	<u>153,129</u>	
Investing activities			Activités d'investissement
Additions to property and equipment	(825)	-	Acquisition d'immobilisations corporelles
Proceeds from disposal of property and equipment	1,000	-	Recettes provenant de la disposition d'immobilisations corporelles
Purchase of marketable securities	(210,000)	(295,000)	Achat de titres négociables
Redemption of marketable securities	183,347	165,952	Rachat de titres négociables
Decrease (increase) in restricted cash	(8,748)	34,525	Diminution (augmentation) de la trésorerie affecté à l'interne
	<u>(35,226)</u>	<u>(94,523)</u>	
Financing activities			Activités de financement
Repayment of capital leases	(5,134)	(5,177)	Diminution des locations-acquisitions
Increase (decrease) in bank indebtedness	851,736	(53,429)	Augmentation (diminution) de l'endettement à la banque
	<u>846,602</u>	<u>(58,606)</u>	
Net change in cash during the year	-	-	Variation nette de la trésorerie durant l'exercice
Cash— Beginning of year	-	-	Trésorerie — début de l'exercice
Cash— End of year	-	-	Trésorerie — fin de l'exercice

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

1. Governing statutes and nature of activities

Dairy Farmers of New Brunswick ("DFNB") is a regulatory body created under and by virtue of the Natural Products Act of the Province of New Brunswick. DFNB markets milk produced within the province of New Brunswick and distributes funds to producers. DFNB reports milk utilization to the Canadian Dairy Commission who distributes funds in respect of milk and dairy products in interprovincial trade and international export trade, pursuant to prevailing pooling agreements among the members of the pool.

The activities of DFNB include the following:

Milk pricing

DFNB has legislative authority to purchase milk from New Brunswick milk producers and sell milk to processors for processing into milk products. The milk products are paid for by processors at the legislated prices according to reported utilization in various classes and recorded as revenue for DFNB. DFNB makes payments to producers for raw milk received and in turn collects payment from processors for milk purchased and utilized in production.

DFNB, along with other provincial signatories, have entered into an arrangement with other provinces to equalize the milk prices paid to producers throughout the participating provinces. To provide for the equalization function, an amount is calculated and billed to (receivable from) the Canadian Dairy Commission each month. The monthly equalization billed to (receivable from) the Canadian Dairy Commission is in turn, billed (paid) by DFNB back to milk producers in the province. Milk haulage costs are also equalized. Milk haulage revenue includes amounts collected by DFNB from equalization while milk haulage expense represents amounts paid to transporters for the pick-up and distribution of milk and any equalization payments required. Through a service agreement with Dairy Farmers of Canada ("DFC"), a promotional levy is collected from producers and remitted to DFC to cover certain promotional programs and services delivered by DFC.

Quota exchange

The Natural Products Act and Regulations provide the authority and mechanism for the operation of a quota exchange by DFNB. The quota system is a means whereby DFNB regulates the supply of milk by producers to processors. The quota exchange is a mechanism to allow individual producers the flexibility to increase or decrease their individual share of the provincial market. Producers' offers to buy/sell quota (market share) are received by DFNB and are accepted/rejected on the monthly quota exchange in accordance with DFNB regulations and policy.

General

All other DFNB revenues and expenditures are considered to be part of its general operations, with any resulting surplus or deficit forming the accumulated balance of the general fund.

DFNB is a non-profit organization and under the Income Tax Act for Canada, DFNB is exempt from income tax pursuant to Section 149(1)(e).

2. Significant accounting policies

Basis of presentation

These financial statements are prepared in accordance with the Canadian accounting standards for not-for-profit organizations ("ASNPO").

Revenue recognition

Revenue from milk sold to processors is recognized when milk has been delivered. Quota exchange receipts are recognized as revenue in the period the quota is sold. Lease revenue is recognized on a monthly basis as it is earned.

DFNB follows deferral method of accounting for contributions. Restricted contributions are recognized as revenue in the year in which the related expenses are incurred. Unrestricted contributions are recognized as

1. Constitution

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (« PLNB ») est un organisme de réglementation créé en vertu de la *Loi sur les produits naturels* du Nouveau-Brunswick. Le PLNB fait la commercialisation du lait produit au Nouveau-Brunswick et distribue les fonds aux producteurs. Le PLNB rapporte l'utilisation du lait à la Commission canadienne du lait qui distribue les fonds découlant de la commercialisation interprovinciale et internationale du lait et des produits laitiers, conformément aux ententes de mise en commun en vigueur entre les membres du pool.

Les activités du PLNB comprennent :

Établissement du prix du lait

Le PLNB est autorisé par la loi à acheter le lait des producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick et à vendre le lait aux transformateurs pour la fabrication de produits laitiers. Les produits laitiers sont payés par les transformateurs aux prix imposés par la loi conformément à l'utilisation indiquée dans les différentes classes et comptabilisés dans les recettes du PLNB. Le PLNB verse des paiements aux producteurs pour le lait cru reçu, puis perçoit des paiements auprès des transformateurs pour le lait acheté et utilisé dans la production.

PLNB, avec d'autres signataires provinciaux, a conclu un arrangement pour égaliser les prix versés aux producteurs des provinces participantes. Pour assurer cette fonction de péréquation, un montant est calculé et facturé (remboursé) à la Commission canadienne du lait chaque mois. La péréquation mensuelle (remboursée) à la Commission canadienne du lait est, à son tour, facturée (remboursée) par le PLNB aux producteurs laitiers de la province. Les coûts de transport du lait sont aussi soumis à la péréquation. Les revenus provenant du transport du lait comprennent des montants perçus par le PLNB pour la péréquation, tandis que les dépenses au titre du transport du lait représentent les montants versés aux transporteurs pour la collecte et la distribution du lait et tout paiement de péréquation requis. Dans le cadre d'une entente de service avec Les Producteurs laitiers du Canada (« PLC »), un prélevé promotionnelle est perçue auprès des producteurs et versée au PLC pour couvrir certains programmes et services promotionnels offerts par le PLC.

Échange de quota

La *Loi sur les produits naturels* veille à l'autorité et le bon fonctionnement des opérations de l'échange de quota par le PLNB. Le système de quota est un moyen par lequel le PLNB réglemente l'approvisionnement en lait par les producteurs aux transformateurs. L'échange de quota est un mécanisme qui accorde aux producteurs individuels la possibilité d'augmenter ou de diminuer leur part individuelle du marché provincial. Les offres d'achat et de vente de quota (part de marché) venant des producteurs sont reçues par le PLNB, puis acceptées ou rejetées selon l'échange de quota mensuel conformément aux règles et aux politiques du PLNB.

Général

Toutes les autres recettes et dépenses du PLNB sont inscrites dans les activités générales, et l'excédent ou le déficit qui en découle forme le solde cumulé des fonds généraux.

Le PLNB est un organisme sans but lucratif exempt d'impôt en vertu du paragraphe 149(1)(e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2. Principales méthodes comptables

Base de la représentation

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« NCOBL »)

Comptabilisation des produits

Le revenu provenant de la vente de lait aux transformateurs est constaté lorsque le lait est livré au transformateur. Les recettes tirées de l'échange de quotas sont inscrites dans les revenus de la période au cours de laquelle le quota en question est vendu. Le revenu de location est constaté mensuellement lorsqu'il est réalisé.

Le PLNB suit la méthode de report de la comptabilisation des contributions. Les cotisations affectées sont comptabilisées comme recettes au cours de l'année dans laquelle les dépenses connexes sont engagées. Les

revenue when received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured.

contributions non affectées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que la perception est raisonnablement assurée.

Property and equipment

All property and equipment are stated at cost less accumulated amortization. Amortization is calculated on the diminishing balance basis using the following annual rates:

Building	5%
Office furniture and equipment	20%
Data processing equipment	30%
Equipment under capital lease	20%

When property and equipment are disposed of, the cost of the asset and the related accumulated amortization are removed from the accounts and the resulting gain or loss on disposal is included in income. Property and equipment is reviewed for impairment indicators annually with impairment recorded through the statement of receipts and expenditures.

Intangible assets

Intangible assets included development costs for computer software. Internally generated intangible assets will be amortized over the expected useful life. The intangible assets are reviewed for impairment indicators annually with impairment record through statement of receipts and expenditures.

Management estimates

The presentation of financial statements in conformity with ASNPO requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amount of assets and liabilities and disclosure of contingent liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenditures during the reported period. Actual results could differ from those reported.

Financial Instruments

DFNB initially records its financial instruments at fair value. Subsequently, these financial instruments, other than marketable securities, are measured at amortized cost. The change in the fair value of marketable securities at the beginning and end of each year is reflected in the statement of receipts and expenditures recorded within the indemnity fund.

3. Accounts receivable

	2019 \$
Trade	4,754,178
Canadian Dairy Commission ("CDC")	2,780,288
Other receivables and accruals	307,890
CDC Surplus	102,476
	<u>7,944,832</u>

Included in the accounts receivable amount above is an allowance for doubtful accounts of \$17,301 (2018- \$17,301).

4. Restricted cash and marketable securities

Restricted cash and marketable securities are comprised of the following:	2019 \$
Milk quality penalty reserve fund	
Cash	59,928
Indemnity fund	
Cash	8,530
Guaranteed investment certificates	981,548
Equity investments	961,558
	<u>1,951,636</u>
	<u>2,011,564</u>

The guaranteed investment certificates earn interest from 1.85% to 3.23% and have maturity dates ranging from August 2019 to July 2024.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le montant cumulé des amortissements. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants:

Immeubles	5%
Ameublement et matériel de bureau	20%
Matériel informatique	30%
Équipement en location-acquisition	20%

Lors de la disposition des immobilisations corporelles, le coût de l'actif et son amortissement cumulé seront retirés des comptes, et le gain ou la perte sur la cession sera inscrit dans les revenus. Les immobilisations corporelles sont examinés pour les indicateurs de dépréciation annuellement et une dépréciation serait enregistrée à l'état général des résultats.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés du coût pour développer un logiciel informatique. Les actifs incorporels générés à l'interne sont amortis sur la durée de vie utile prévu. Les actifs incorporels sont examinés pour les indicateurs de dépréciation annuellement et une dépréciation serait enregistrée à l'état général des résultats.

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des recettes et des dépenses de la période et sur la présentation des éventualités à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Le PLNB inscrit la valeur de ses instruments financiers à sa juste valeur. Par la suite, ces instruments financiers, autres que les titres négociables, sont inscrit au coût amorti. Le changement de la juste valeur des titres négociables en début et en fin de chaque année se reflète dans l'état des recettes et des dépenses enregistrées au sein du Fonds d'indemnisation.

3. Comptes débiteurs

	2018 \$
Clients	5,671,346
Commission canadienne du lait ("CCL")	1,248,220
Autres comptes débiteurs et courus	245,792
Surplus de la CCL	197,893
	<u>7,363,251</u>

Les comptes débiteurs comprennent une provision pour créances douteuses de 17 301 \$ (17 301 \$ en 2018).

4. Encaisse affectée et titres négociables

	2018 \$	L'encaisse affectée et les titres négociables comprennent :
Fonds de réserve des pénalités pour qualité	73,831	Encaisse
Fonds d'indemnisation		
Encaisse	3,375	
Certificats de dépôt garantis	935,960	
Capitaux propres	960,271	
	<u>1,899,606</u>	
	<u>1,973,437</u>	

Les certificats de dépôt garantis rapportent des intérêts allant de 1,85 % à 3,23 % avec des échéances allant d'août 2019 à juillet 2024.

5. Property and equipment

5. Immobilisations corporelles

	2019		2018		
	Cost Coût \$	Accumulated Amortization Amortissement cumulé \$	Net \$	Net \$	
Land	17,850	-	17,850	17,850	Terrain
Building	503,350	370,476	132,874	139,870	Immeuble
Office furniture and equipment	173,327	171,098	2,229	1,752	Ameublement et matériaux de bureau
Data processing equipment	113,073	96,177	16,896	32,909	Matériel informatique
Equipment under capital lease	25,740	17,165	8,575	10,723	Équipement sous location-acquisition
	833,341	654,916	178,424	203,104	

6. Bank indebtedness

The Bank of Montreal unsecured operating line of credit with a \$4,500,000 (2018—\$4,500,000) limit bears interest at the bank's prime rate less 0.25%

6. Emprunts bancaires

La marge de crédit de fonctionnement non garantie de la Banque de Montréal, dont la limite est de 4 500 000 \$ (2018 - 4 500 000 \$), porte intérêt au taux préférentiel moins 0,25 %.

7. Accounts payable and accrued liabilities

7. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2019 \$	2018 \$	
Trade payables and accruals	204,133	437,332	Comptes-fournisseurs et courus
Transportation	597,616	637,059	Transport
Dairy Farmers of Canada	86,654	227,265	Producteurs laitiers du Canada
	888,403	1,301,656	

Included in trade payables and accruals is \$16,081 (2018 3,592) that relates to payroll deductions due to government authorities.

Les montants de 16 081 \$ (2018 3 592 \$) inclus dans les comptes-fournisseurs et courus sont les retenues sur la paie due aux divers gouvernements.

8. Commitment

DFNB has two capital equipment leases and several commitments relating to ongoing IT projects. The following is a schedule for future minimum lease payments expiring in 2021 and commitments:

8. Engagement

Le PLNB a deux contrats de location-acquisition d'équipement et plusieurs engagements associés aux projets informatiques en cours. Le tableau suivant présente le calendrier des paiements de location minimums jusqu'à l'expiration en 2021 et les engagements:

	\$	
Year ending July 31, 2020	17,906	Exercice terminé le 31 juillet 2020
2021	4,950	2020

9. Indemnity fund

The purpose of the indemnity fund is to indemnify producers against financial loss suffered by them on their behalf in respect of the marketing of raw milk.

9. Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation sert à indemniser les producteurs contre les pertes financières subies en leur nom en ce qui a trait à la commercialisation du lait cru.

10. Unmarketable Milk

During the year ended July 31, 2019, DFNB incurred a loss of \$122,445 (2018—\$35,889) for milk collected from farms by the bulk milk hauler that was rejected by the plant before its acceptance and ultimately deemed unmarketable. Since DFNB was not able to identify the cause or origination of the unmarketable milk, the loss was included as part of the pooling process and borne by the producers.

10. Lait invendable

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2019, le PLNB a subi une perte de 122 445 \$ (35 889 \$ en 2018) pour le lait recueilli des fermes par le transporteur de lait en vrac qui a été rejeté par l'usine avant son acceptation et finalement jugé invendable. Étant donné que le PLNB n'a pas été en mesure d'identifier la cause ou l'origine du lait invendable, la perte a été incluse dans le processus de mise en commun et supportée par les producteurs.

11. Milk quality penalty reserve

The milk quality penalty fund accumulates funds from penalties imposed by the New Brunswick Farm Products Commission for quality infractions by milk producers. Funds are disbursed for the purposes of maintaining and improving raw milk quality in New Brunswick. The programs to maintain and improve raw milk quality are approved by the New Brunswick Farm Products Commission and administered by DFNB.

11. Réserve des pénalités sur la qualité du lait

Le fonds des pénalités sur la qualité du lait accumule les amendes imposées par la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick en cas d'infractions relatives à la qualité par les producteurs laitiers. Les fonds sont dépensés dans le but de maintenir et d'améliorer la qualité du lait cru au Nouveau-Brunswick. Les programmes visant à maintenir et à améliorer la qualité du lait cru sont approuvés par la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick et administrés par le PLNB.

12. Financial instruments and risk management

DFNB management is responsible for setting acceptable levels of risk and reviewing risk management activities as necessary.

a) Concentration of credit risk

Management believes that DFNB has no significant credit risk. The majority of DFNB's accounts receivable represents amounts due from the provincial milk processors and the CDC. A provision of \$17,301 for uncollectible accounts has been recorded.

b) Interest rate risk

DFNB is exposed to interest rate risk related to its floating rate bank indebtedness at July 31, 2019, as disclosed in note 6.

c) Liquidity and cash flow risk

Management believes that DFNB has no significant risk from liquidity or cash flow due to DFNB having the reasonable expectation of receiving sufficient revenue to enable DFNB to meet its core needs for the next year. The bank indebtedness position at year-end is due to timing of producer payment on July 31 prior to receipt of payment due from processors.

12. Instruments financiers et gestion des risques

La direction du PLNB est chargée de fixer des niveaux de risque acceptables et d'examiner les activités de gestion des risques au besoin.

a) Concentration du risque de crédit

La direction estime que le PLNB ne court pas de risque de crédit important. La majorité des comptes recevables du PLNB est constituée de sommes dues par les transformateurs laitiers de la province et de la CCL. Une provision de 17 301 \$ a été établie pour une créance douteuse à été enregistrée.

b) Risque de taux d'intérêt

Le PLNB est exposé au risque de taux d'intérêt à l'égard de son emprunt bancaire à taux variable au 31 juillet 2019 tel qu'indiqué à la note 6.

c) Risque de liquidité et risque lié aux flux de trésorerie

La direction estime que le PLNB ne court pas de risque important de liquidité ni lié aux flux de trésorerie, car ils peuvent raisonnablement s'attendre à recevoir des revenus suffisants pour permettre de satisfaire leurs besoins essentiels du prochain exercice. Les emprunts bancaires en fin d'exercice sont dus au fait que les paiements des producteurs sont complétés le 31 juillet, soit avant la réception du paiement dû par les transformateurs.

Dairy Farmers of New Brunswick
Statement of Receipts and Expenditures—Internally Restricted
For the year ended July 31, 2019
Schedule 1

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
États des résultats des réserves—affecté à l'interne
Pour l'exercice clos le 31 juillet 2019
Tableau 1

	Milk Pricing Prix du lait \$	Quota exchange Échange de quotas \$	Indemnity Indemnité \$	Milk quality penalty reserve Réserve de pénalités \$	
Receipts					Recettes
Milk sales	122,555,866	-	-	-	Ventes de lait
Milk haulage	6,708,220	-	-	-	Transport du lait
Quota sales	-	16,049,820	-	-	Ventes de quotas
CDC surplus	102,476	-	-	-	Surplus de la CCL
Investment income	-	-	54,756	-	Revenus de placement
Penalties collected	-	-	-	34,261	Pénalités prélevées
Promotion	2,336,599	-	-	-	Publicité
Unrealized gain on Investments	-	-	(2,726)	-	Gains non-réalisés sur les investissements
	<u>131,703,161</u>	<u>16,049,820</u>	<u>52,030</u>	<u>34,261</u>	
Expenditures					Dépenses
Milk purchases	122,658,342	-	-	-	Achats de lait
Milk haulage	6,708,220	-	-	-	Transport du lait
Quota purchases	-	16,049,820	-	-	Achats de quotas
Program cost	-	-	-	42,737	Coûts des programmes
Promotion	2,336,599	-	-	-	Publicité
	<u>131,703,161</u>	<u>16,049,820</u>	<u>-</u>	<u>42,737</u>	
Excess of receipts over expenditures (expenditures over receipts) for the year	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>52,030</u>	<u>(8,476)</u>	Excédent des recettes sur les dépenses (dépenses sur les recettes) pour l'exercice

Dairy Farmers of New Brunswick
Statement of Receipts and Expenditures—General
For the year ended July 31, 2019
Schedule 2

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
État général des résultats
Pour l'exercice clos le 31 juillet 2019
Tableau 2

	(Unaudited Budget non-vérifié) 2019 \$	2019 \$	2018 \$	
Receipts				Recettes
Milk producer dues	1,465,497	1,472,940	1,326,314	Prélèvement des producteurs
Grants and cost recoveries	16,000	4,138	53,063	Subvention et recouvrement de frais
Rental income	-	4,250	9,888	Revenu de location
Interest income	17,922	34,977	35,038	Revenu d'intérêt
	<u>1,499,419</u>	<u>1,516,305</u>	<u>1,424,303</u>	
Expenditures				Dépenses
Board expenses				Dépenses du conseil
Director fees	213,775	241,762	230,053	Honoraires des administrateurs
Benefits	47,322	47,597	38,439	Avantages sociaux
Director liability insurance	6,501	5,599	5,437	Assurance indemnité pour administrateurs
Travel	90,000	96,961	94,562	Frais de déplacement
Milk 2020	32,641	32,824	33,580	Lait 2020
Annual meeting	55,000	53,649	49,847	Assemblée annuelle
Other meetings	34,869	31,990	13,845	Autres réunions
	<u>480,107</u>	<u>510,382</u>	<u>465,763</u>	

NEW BRUNSWICK DAIRY HALL OF FAME

LE TEMPLE DE LA RENOMMÉE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE DU N.-B.

JACQUES M. LAFORGE

Jacques LaForge was born on June 17th, 1955 in Saint-André, NB and grew up on his family's mixed farm. It was this exposure to farming at such an early age that inspired the passion for agriculture and the dedication to improve the dairy industry that Jacques has carried throughout his career.

Jacques and his wife Patsy raised their four children, Tina, Rock, Louise and Josée on their 1,000-acre mixed farming operation in Saint-André. His diverse farm includes a dairy farm that milks approximately 100 purebred Holstein cattle. Jacques is currently farming along side his son Rock and daughter Louise.

Jacques has been a driving force in the dairy industry and has worked untiringly to promote and advance farming both within our province and nationally. He has been a long-time advocate for the dairy industry and served as a director of the Dairy Farmers of New Brunswick from 1985 until 2011. He served the Board as vice-chairman and then chairman from 1995 to 1999.

Jacques brought his expertise and drive to bear for the good of dairy farmers nationwide when he began to serve on the board of Dairy Farmers of Canada in 1989. He became an executive member in 1999 and in 2004 was named its president, a position he held until July 2011. As president, he worked tirelessly to bring Canadian dairy farmers together to address the challenges facing their industry.

In 2012 Jacques was appointed as the Chief Executive Officer of the Canadian Dairy Commission and remained in the position until 2018. During his time with the Canadian Dairy Commission Jacques represented all dairy industry stakeholders with wisdom and determination.

Jacques has served on several other agricultural boards including the Canadian Federation of Agriculture, Canadian Dairy Network, the National Farmers Union and was the chairman for the Atlantic Dairy and Forage Institute from 1997 until 2000.

Jacques has a passion to explore new market opportunities and is committed to finding the latest techniques and technologies to make farming more efficient and more productive. In his pursuit of better, more sustainable farming practices, he constructed a biodigester on his farm which not only produces electricity for his farm and for the power grid, but provides valuable compost to the local agricultural sector.

With his passionate belief in farming in our province and our nation and with his knowledge, skill and dedication Jacques M. LaForge has played a very prominent role in the advancement of the dairy industry provincially and nationally.



Jacques M. LaForge
2019 Inductee
L'intronisé de 2019

JACQUES M. LAFORGE

Jacques LaForge est né le 17 juin 1955 à Saint-André, au Nouveau-Brunswick, et a grandi sur la ferme mixte de sa famille. C'est cette exposition à l'agriculture à un si jeune âge qui a inspiré la passion pour l'agriculture et le dévouement à l'amélioration de l'industrie laitière que Jacques a porté tout au long de sa carrière.

Jacques et son épouse Patsy ont élevé leurs quatre enfants, Tina, Rock, Louise et Josée dans leur exploitation agricole mixte de 1000 acres à Saint-André. Sa ferme diversifiée comprend une ferme laitière qui traite environ 100 bovins Holstein de race pure. Il est actuellement agriculteur avec son fils Rock et sa fille Louise.

Jacques a été une force motrice dans l'industrie laitière et a travaillé sans relâche pour promouvoir et faire progresser l'agriculture dans notre province et à l'échelle nationale. Il défend depuis longtemps les intérêts de l'industrie laitière et s'est joint au conseil d'administration des Producteurs laitiers

du Nouveau-Brunswick en 1985 à 2011. Il en a été le vice-président, puis le président de 1995 à 1999.

Lorsqu'il a commencé à siéger au conseil des Producteurs laitiers du Canada en 1989, Jacques a mis son expertise et son dynamisme au service des producteurs laitiers de tout le pays. Il est devenu membre de l'exécutif en 1999 et en a été nommé président en 2004, poste qu'il a occupé jusqu'en juillet 2011. En tant que président, il a travaillé sans relâche pour rassembler les producteurs laitiers canadiens afin de relever les défis auxquels leur industrie est confrontée.

En 2012, Jacques a été nommé chef de la direction de la Commission canadienne du lait et a occupé cette fonction jusqu'en 2018. Au cours de son mandat à cet organisme, il a représenté tous les intervenants de l'industrie laitière avec sagesse et détermination.

Jacques a siégé à plusieurs autres conseils agricoles, dont la Fédération canadienne de l'agriculture, le Réseau laitier canadien, le Syndicat national des cultivateurs, et a été président de l'Atlantic Dairy and Forage Institute de 1997 à 2000.

Il est passionné par l'exploration de nouveaux débouchés et s'engage à trouver les techniques et les technologies les plus avant-gardistes pour rendre l'agriculture plus efficace et plus productive. Dans sa quête de pratiques agricoles plus efficaces et plus durables, il a construit sur sa ferme un biodigester qui produit non seulement de l'électricité pour sa ferme et pour le réseau électrique, mais qui fournit aussi un compost précieux au secteur agricole local.

Avec sa confiance passionnée en l'agriculture de notre province et notre pays et grâce à ses connaissances, à ses compétences et à son dévouement, Jacques M. LaForge a joué un rôle de premier plan dans l'avancement de l'industrie laitière à l'échelle provinciale et nationale.

